

Piotr Ugniewski<sup>1</sup>

## *L'attitude de la France lors du premier partage de la Pologne*

Le 18 septembre 1772, dans une déclaration adressée à la Pologne et à l'Europe, la Russie, la Prusse et l'Autriche annonçaient leur intention d'annexer les terres de la République de Pologne ; elles demandaient également une convocation de la Diète dont elles attendaient le consentement à cette amputation. Face à cette situation, le roi de Pologne, Stanislas Auguste Poniatowski, tenta de temporiser et se tourna vers les autres souverains européens dans l'espoir d'un secours, notamment vers Louis XV, roi de France, dont l'attitude pouvait avoir une importance décisive. La paix d'Oliva conclue en 1660 par l'entremise du cardinal Mazarin à la fin de la guerre polono-suédoise faisait en effet obligation à la France de garantir l'intégrité territoriale de la Pologne. Du côté polonais, les attentes reposaient donc non seulement sur des engagements formels, mais aussi et surtout sur l'importance des relations plus que séculaires entre la France et la Pologne de 1660 à 1772.

Sous le règne de Louis XIV, la diplomatie française considérait la Pologne, avec la Suède et la Turquie, comme l'un des éléments de la barrière de l'Est censée protéger des Habsbourg et des Moscovites. Le « Roi Soleil » cherchait à établir l'influence française en Pologne ; lors de l'élection du roi de Pologne en 1668, il apporta son appui, sans succès, à la candidature du prince Philippe Wilhelm de Neubourg. Puis, après la mort de Jean III Sobieski, ami de la France, il proposa de lui-même une candidature, celle de son cousin François-Louis de Bourbon, le Prince de Conti, mais sans y réussir. C'est finalement l'Électeur de Saxe, Auguste II le Fort qui fut élu roi de Pologne en 1697. Durant la guerre du Nord, la France apporta son appui, contre les rois saxons, au roi de Suède, Charles XII, et à sa « créature » Stanislas Leszczyński. Après la chute de ces deux candidatures, face à

<sup>1</sup> (ndr) Université de Varsovie.

la débâcle de la position de la Suède, la diplomatie française répondit aux efforts d'Auguste II qui souhaitait améliorer les relations entre les deux pays, ce qui se traduisit par la signature en 1714 d'un traité d'amitié entre la Pologne et la France.

Cependant, l'année suivante, le « Roi Soleil » mourut. Après quelques années de régence, son arrière-petit-fils monta sur le trône sous le nom de Louis XV. Avec son mariage, une nouvelle ère s'ouvrit dans la politique de la France à l'égard de la Pologne. Louis XV, âgé de 15 ans, devait d'abord épouser sa cousine, l'infante d'Espagne, mais finalement il en fut décidé autrement. En 1725, le choix se fixa sur Marie, la fille du roi sans royaume, Stanislas Leszczyński, car on considérait que, trop jeune, l'infante ne donnerait pas à la France de successeur au trône et vu la maladie récente de Louis XV, on craignait que sa mort fût proche. Cependant la santé ne fit pas défaut au roi et lui permit de régner plus d'un demi-siècle. On attribuait le choix de Marie Leszczyńska au premier ministre, Louis-Henri de Bourbon-Condé, qui avait l'intention de donner au jeune roi une épouse sans fortune et peu estimée en Europe, de manière à pouvoir manipuler plus aisément le couple royal. Cependant, Emmanuel Rostworowski a montré de manière convaincante que cette décision matrimoniale fut prise en fait pour des raisons beaucoup plus importantes et qu'elle ne fut pas seulement le résultat des intrigues de la cour. Selon l'historien, ce choix témoignait, d'une part, de la bonne volonté de la France qui souhaitait appuyer le beau-père de Louis XV lors de la prochaine élection en Pologne, d'autre part, d'une tentative pour rompre l'union polono-saxonne. À Versailles, on espérait en effet libérer les Wettin de leur dépendance à l'égard des voisins de la Pologne (Autriche et Russie) et les inciter à se porter candidats à la succession impériale des Habsbourg. On espérait pouvoir jouer cette partie diplomatique étant donné que l'empereur Charles VI n'avait pas de successeur mâle. De cette manière, la France se serait acquis un allié sur un territoire du Saint Empire. Rostworowski achève ses considérations sur l'importance du mariage de Louis XV en concluant que si le roi n'a guère été fidèle à la reine, il l'a été au moins, sur le plan politique, au « système polonais ».

En 1733, avec la mort d'Auguste II se présente une deuxième occasion pour faire asseoir Stanislas Leszczyński sur le trône de Pologne. Les efforts de Monti, l'ambassadeur de France à Varsovie et

de « l'interroi » Teodor Potocki, apportèrent l'effet désiré : Stanislas Leszczyński fut légalement élu. Toutefois, cela ne fut pas suffisant pour que le trône lui fût reconnu. L'intervention de la Russie, manu militari, en faveur du fils de l'Électeur de Saxe vint s'y opposer. Leszczyński dut se réfugier à Gdańsk, attendant le secours de la France qui, certes, arriva, mais ne fut pas suffisamment puissant. Le nouvel élu malheureux finit par trouver asile en Prusse au début de l'année 1734. L'insuffisance des forces françaises n'était pas le fruit du hasard, mais plutôt la conséquence des calculs du cardinal de Fleury. Précepteur de Louis XV, qui continua longtemps à lui accorder une confiance exceptionnelle, le cardinal estimait que la France ne pouvait se permettre de s'engager effectivement en faveur de l'intronisation de Leszczyński. Ainsi, laissant pratiquement le champ libre en Pologne, la France se lança dans la guerre dite de Succession de Pologne et s'opposa à l'Autriche et à la Russie, notamment sur le Rhin et en Italie. Par le traité de paix conclu à Vienne en 1738 fut reconnue la royauté d'Auguste III en Pologne ; de plus, on accorda à Leszczyński la souveraineté viagère de la Lorraine qui, après sa mort, devait devenir propriété de la France. En Pologne, les amis de la France finirent par accepter le roi saxon.

La mort du cardinal de Fleury au début de 1743 fut une grande perte pour Louis XV qui, d'un naturel méfiant et renfermé, ne trouva personne sur qui se reposer. C'est le maréchal de Noailles qui fut chargé du gouvernement, mais sur les sujets importants, le roi prit l'habitude de consulter secrètement son cousin François-Louis de Bourbon, prince de Conti, petit-fils du concurrent malheureux d'Auguste II, lors de l'élection de 1697. En 1745, la noblesse polonaise, sous la conduite de Franciszek Bieliński, offrit au prince de Conti le trône de Pologne en prévision de la prochaine élection. Cette proposition fut présentée à Louis-Adrien Duperron de Castéra, nouveau résident, qui allait bientôt devenir chargé d'affaires à Varsovie. De Castéra avait été précepteur du jeune Adam Kazimierz Czartoryski de 1740 à 1745 et avait de bonnes relations avec la « Famille », le parti de la cour à l'époque, mais aussi avec l'opposition républicaine. En qualité de diplomate accrédité à Varsovie, Duperron de Castéra tenait une double correspondance, l'une avec le ministre des affaires étrangères à Versailles et l'autre, non officielle, avec le prince de Conti. On voit là le commencement d'une pratique caractéristique de la diplomatie française du temps

de Louis XV, soucieuse du « Secret Royal ». Il est facile de remarquer que ce double rôle de Duperron de Castéra, agent du « Secret » et diplomate officiel, comportait en lui-même une contradiction. La diplomatie officielle de la cour de Versailles reconnaissait le règne d'Auguste III et avait pris bonne note de ses plans visant à pérenniser le règne des Saxons en Pologne. D'un autre côté, comme nous le savons déjà, le « Secret Royal » préparait l'installation du prince de Conti sur le trône. Cette pratique du « Secret Royal » ne peut guère se comparer avec la diplomatie secrète de l'époque, celle-ci étant généralement au service d'objectifs fondamentaux qui s'imposaient à l'ensemble des agents diplomatiques. Si le « Secret » de Louis XV a pu fonctionner durant près de trente ans, c'est que ce souverain aimait s'assurer que les visées audacieuses de sa politique étrangère, pour lesquelles on agissait en coulisses, ne seraient pas contrecarrées par les prudences de la politique officielle du ministère des Affaires étrangères. À partir de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'affaiblissement de la position de la France par rapport à ses rivaux en Europe incita le roi à prendre des précautions.

Cependant, le supérieur de Duperron de Castéra, le marquis des Issarts, ambassadeur à Varsovie, fut chargé de soustraire Auguste III à l'influence de la Russie en lui faisant miroiter la perspective d'un accord en vue de l'instauration d'une monarchie héréditaire en Pologne. Cela troublait évidemment les intentions du prince de Conti, que n'ignorait pas l'ambassadeur, puisqu'il faisait partie du « Secret ». Afin de renforcer la position d'Auguste III, d'Argenson, secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères, fit aboutir le mariage de Marie Josèphe, fille du roi de Pologne, avec le Dauphin. C'était une manœuvre, en quelque sorte parallèle au mariage en 1738 de sa soeur Marie Amélie avec Charles III, roi d'Espagne, cousin germain de Louis XV.

Dans les années 1748-1756, entre la fin de la guerre pour la succession autrichienne et le déclenchement de la guerre de Sept ans, la diplomatie française chercha à étendre l'influence française en Pologne en se constituant à grands frais une clientèle de partisans. Ambassadeur de France en Pologne de 1752 à 1758, le comte Charles-François de Broglie pratiqua cette méthode à grande échelle. Il prêta son appui au parti républicain, rassemblé autour de la famille Potocki. Le paradoxe de la politique française envers l'opposition polonaise

antisaxonne, c'est qu'elle reposait sur le soutien que les représentants du roi de France accordaient aux mouvements républicains et antimonarchiques. On dit même que dans leurs dépêches et leurs mémoires, les Français ont présenté ces mouvements sous une forme que l'on retrouve ensuite dans la littérature politique polonaise consacrée aux discussions sur l'opposition entre liberté et pouvoir souverain. Dans les commentaires à usage interne destinés au ministère des Affaires étrangères français, on peut même trouver, outre des condamnations de l'anarchie polonaise, une certaine fascination des sujets de Louis XV pour le régime républicain et la mentalité des Polonais. En dehors des libéralités financières, l'autre moyen d'exercer une influence à long terme était la présence de précepteurs français<sup>1</sup> dans les demeures des magnats. C'est ainsi que chez les Czartoryski, Jean-Antoine Monet, un Piémontais, succéda à Duperron de Castéra. Chez les Sanguszko fut accueilli César Pyrryhys de Varille et dans la famille des Jabłonowski, mi-française, mi-polonaise, le chevalier de Rieule. Or, « gouverner », c'est aussi diriger, administrer, d'où le caractère ambivalent de cette fonction. L'ambassadeur de Broglie réussit ainsi à amener la Famille Czartoryski à s'opposer à la cour lors de la diète de 1754. Cette rupture permit de modérer les tendances russophiles des rois saxons, ce qui était l'un des objectifs majeurs de la diplomatie française, mais cela contribua à affaiblir la Pologne dans son ensemble. Les agissements des diplomates de Louis XV finirent donc, dans la deuxième moitié du règne d'Auguste III, par aggraver la tendance à l'anarchie propre à la vie politique en Pologne.

Au début de la guerre de Sept ans eut lieu un « renversement d'alliances » qui ramena brusquement la France aux côtés de son éternelle rivale, l'Autriche, contre la Russie et la Prusse. Or, Madame de Pompadour, la maîtresse de Louis XV, jalouse de l'influence du prince de Conti sur le roi Louis XV, fit en sorte que les négociations avec l'Autriche soient placées sous le sceau du secret et échappent au prince de Conti. En conséquence de quoi, ce dernier ne put obtenir le commandement en chef dans cette guerre, malgré ses mérites dans la précédente, et fut par là même exclu du « Secret Royal » que Louis XV décida toutefois de maintenir en en confiant la direction au comte de Broglie, rappelé en hâte de Varsovie. Profitant de la disgrâce du prince de Conti, les chefs du « Secret » proposèrent à Louis XV une autre

<sup>1</sup> En polonais : « gouverneurs ».

candidature à la couronne polonaise, celle de Xavier, fils d'Auguste III, frère favori de l'épouse du Dauphin, dont il a parfois été dit qu'elle entretenait parallèlement au « Secret Royal » son propre « secret ». En attendant, la diplomatie officielle, conduite par le duc de Choiseul-Stainville, se contentait de soutenir l'anarchie en Pologne et de veiller à ce que les voisins ne s'agrandissent pas à son détriment.

En 1762 se produisit dans le conflit européen un événement inattendu. Pierre III, le successeur Élisabeth Petrovna sur le trône des tsars, interrompit les hostilités contre la Prusse, alors que l'armée russe avait jusqu'alors été victorieuse : changement brusque qui s'explique par la fascination extraordinaire que Frédéric II exerçait sur lui. Ce rapprochement avec la Prusse ne changea rien au sort de Pierre III qui fut renversé et exécuté par son épouse Catherine II. L'accord entre la Russie et la Prusse eut des répercussions décisives sur l'élection d'un roi en Pologne. En effet, après la mort d'Auguste III en octobre 1763 fut conclu en avril 1764 un traité d'amitié entre la Prusse et la Russie, qui jeta les bases du « système du Nord » associant également la Grande-Bretagne et le Danemark. La partie opposée était constituée des États dirigés par les Bourbons et de l'Autriche. Frédéric II promit à Catherine II de soutenir le candidat des Czartoryski, à savoir l'écuyer de Lituanie Stanislas Antoni Poniatowski. Les deux puissances s'accordaient par ailleurs pour ne rien changer au système existant en Pologne, puisqu'il favorisait leurs intérêts.

Le duc de Choiseul-Praslin, cousin de son prédécesseur à la tête du ministère français des Affaires étrangères, décida d'observer une attitude de neutralité quant au choix des Polonais. En août 1763, alors qu'Auguste III était encore en vie, des consultations avec l'écuyer eurent lieu avec Pierre Hennin, conseiller de l'ambassade, initié au « Secret ». La diplomatie française, secrète ou officielle, ne s'opposait pas au candidat des Czartoryski. Le parti de la « Famille » eut le plaisir de recevoir une délégation à Varsovie du consul général, le général Monet, l'ancien précepteur des Czartoryski. Il était alors affilié au « Secret ». Louis XV, le comte de Broglie en qualité de chef du « Secret », et le ministère des Affaires étrangères étaient prêts à appuyer, si les circonstances pouvaient s'y prêter, d'autres candidats dont ils se sentaient plus proches : l'un des fils du roi saxon, Charles ou Xavier, et même (en tant que candidat de transition, puisqu'il était déjà âgé) le Grand Connétable de la couronne, Jan Klemens Branicki.

La situation prit une autre tournure, lorsque les troupes russes, appelées par les Czartoryski, firent leur entrée en Pologne en mars 1764. Elles avaient pour but de paralyser toute opposition face à la candidature de Poniatowski, ce qui était en contradiction avec la déclaration de la France et de l'Autriche du 16 mars 1764 selon laquelle il fallait garantir aux Polonais des élections libres pour la couronne. Lors de la Diète de convocation du mois de mai, il était clair que Poniatowski serait élu, l'opposition ayant été neutralisée par les milices des Czartoryski, relayées plus tard par les forces russes. Dans ces conditions, lors d'une visite chez le primat Władysław Łubieński, le 7 juin 1764, le marquis de Paulmy, ambassadeur de France, souleva la question de la liberté de choix des Polonais et rompit les relations diplomatiques avec la Pologne. Le comte d'Aranda représentant l'Espagne, qui était liée à la France par un troisième « pacte familial » datant de 1761, fit de même. Tous les diplomates français quittèrent Varsovie. Seul un agent polonais, Wojciech Jakubowski, affilié depuis des années au « Secret », resta sur place. On lui confia la tâche de transmettre des informations sur la situation en Pologne. Il rédigea alors ses dépêches à Versailles en deux exemplaires, l'un pour le secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères, l'autre pour le chef de la diplomatie secrète. Le premier ne se rendit pas compte qu'il n'était pas le seul destinataire des dépêches de Varsovie. Le 7 septembre, l'affaire se décida, quand Poniatowski fut élu roi de Pologne. Aux diplomaties de Louis XV, il ne resta plus qu'à faire face à la réalité. D'ailleurs, depuis la fin de la guerre de Sept ans, en 1763, la diplomatie française s'occupait surtout de préparer une revanche sur la Grande-Bretagne à qui elle avait dû céder le Canada. Malgré la paix décrétée, le comte de Broglie élaborait des plans détaillés en vue d'un débarquement français sur les Îles. Pour Louis XV et ses diplomates, l'idée de nuire aux intérêts russes en Pologne semblait alors difficile à réaliser. Le comte de Broglie estimait qu'on pouvait peut-être réussir à distendre les relations entre le nouveau roi Stanislas Auguste et sa protectrice Catherine II dont la tutelle commençait à lui peser ; Stanislas pouvait avoir besoin du parti français en Pologne pour regagner un peu d'autonomie. À Versailles, on décida de renforcer ces tendances en reconnaissant officiellement en 1766 la légitimité du règne de l'écuyer lituanien. Le duc de Choiseul-Stainville, qui retourna alors au gouvernement pour remplacer son cousin, envoya à Varsovie un nouvel agent non officiel, Jean-Claude Gérard avec la mission de poursuivre le processus de rapprochement. Gérard reçut

aussi des instructions secrètes de la part du comte de Broglie. C'est à partir de ce moment-là que les objectifs de la diplomatie française, qu'elle soit secrète ou officielle, furent identiques. On dit aussi qu'en 1766 de Broglie avait l'intention de faire épouser à Stanislas Auguste une princesse française. Par ailleurs, dès 1767, il ne cessa d'annoncer le partage de la Pologne.

C'était en effet prévisible, étant donné l'aggravation de la crise en 1766-1767 provoquée par l'insistance de la Russie sur la question de l'égalité des droits politiques de la noblesse dissidente en Pologne. Stanislas Auguste Poniatowski se rendait compte du danger des exigences russes pour la souveraineté de la Pologne et de l'hostilité de la noblesse à son égard. Toutefois, il ne réussit pas à empêcher la formation des confédérations de dissidents ni de la **reconfédération** catholique à Radom. Cette dernière, malgré sa demande de protection de la Russie, fut dupée par l'ambassadeur russe, Repnine, à la diète de 1767/1768. Sous la menace de la force, les députés votèrent l'égalité des droits. Comme le demandait le parti de Radom, les réformes des premières années du règne de Stanislas Auguste ne furent pas suspendues. En conséquence de quoi et face à la déception engendrée par l'attitude de Catherine II se forma en Podolie la confédération de Bar, dirigée aussi bien contre « Monsieur Stanislas » que contre la Russie, et qui, en raison même de cette opposition à la Russie, devenait très utile à la France. La diplomatie secrète qui depuis un certain temps avait tendance à piétiner en Pologne connut un succès en Turquie. Le comte de Vergennes, ambassadeur à Constantinople et agent du « Secret » réussit, en octobre 1768, à pousser la Sublime Porte à entrer en guerre contre la Russie. Le prétexte en fut l'ingérence des Russes dans les affaires polonaises. La confédération de Bar pouvait alors représenter une diversion par rapport au front principal. Les échecs militaires de la Turquie de l'été 1770 amenèrent Choiseul à s'engager plus nettement en faveur des confédérés de Bar. Il décida d'envoyer en Pologne un conseiller militaire, le colonel Charles Dumouriez qui joua un certain rôle le 13 octobre 1770 dans la décision de la Généralité de proclamer que depuis la mort d'Auguste III la Pologne était en situation d'interrègne, ce qui était de fait à un appel à éliminer Stanislas Auguste, d'où le projet d'enlèvement du roi. Une tentative eut lieu le 3 novembre 1771, mais elle échoua. Cette entreprise hasardeuse inspirée au moins en partie par les agents français fut ensuite condamnée par le Roi Très Chrétien.



Au moment de la chute de Choiseul le 24 décembre 1770, la politique polonaise de Louis XV se retrouva finalement sur la défensive. Choiseul fut victime des intrigues de Madame du Barry, la dernière favorite du roi. Il y eut également d'autres causes à sa disgrâce. Louis XV, épuisé par la vie, était à l'époque favorable à une politique résolument pacifiste. Mais le duc de Choiseul n'avait pas abandonné l'idée d'une revanche sur la Grande-Bretagne. Dans les derniers mois de son ministère, il soutenait l'Espagne dans son conflit avec l'Angleterre au sujet des Malouines. Mais Louis XV craignait que la France, liée avec l'Espagne par un pacte familial, ne se trouve engagée dans une guerre ruineuse. Il fallut un intérim de six mois pour que soit nommé un nouveau ministre : ce fut le duc d'Aiguillon, qui n'avait aucune expérience du métier de diplomate. Sur les instructions de Louis XV, il persuada l'Espagne de rendre les Malouines à la Grande-Bretagne, la Royal Navy étant deux fois plus puissante que les flottes française et espagnole réunies. Il s'ensuivit un certain rapprochement entre Versailles et Londres. Les Anglais se montrèrent plus conciliants envers les Français, en raison de la menace croissante d'un conflit avec leurs colonies d'Amérique du Nord. Quant aux Français, ils se tournèrent vers la Grande-Bretagne qui était le seul partenaire sur lequel ils pouvaient compter dans la crise internationale déclenchée par le partage de la Pologne. La France et l'Autriche étaient liées par un traité depuis 1756 ; cette alliance survécut formellement jusqu'à la Révolution, mais elle avait déjà perdu de son importance malgré le mariage en 1770 de Louis XVI, successeur de Louis XV, avec Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche. Les Français purent se rendre compte que ce mariage ne comptait guère aux yeux des Autrichiens, puisque l'Autriche n'avertit même pas la France quand elle s'entendit avec la Prusse et la Russie pour le partage de la Pologne. Cependant, le cabinet britannique de Lord North commençait à craindre le renforcement excessif de la Russie, d'une part, en mer Baltique (obstacles au commerce avec Gdańsk) et, d'autre part, en Méditerranée orientale. Sur ce point, le duc d'Aiguillon adressa le 23 mars 1772 une note à lord Rochford, ministre britannique des Affaires étrangères, en lui proposant une action simultanée de l'Angleterre sur la Russie et de la France sur l'Autriche, afin de persuader les cours impériales de renoncer à l'accord qu'elles avaient passé avec la Prusse contre la Pologne. Lord Rochford adressa une demande insistante à Pétersbourg, mais sans mentionner que la France soutenait sa démarche, se privant ainsi de toute efficacité. C'est en vain qu'il attendit une réponse.

En même temps, le duc d'Aiguillon travaillait sans succès à la réconciliation de Stanislas Auguste avec les confédérés de Bar, dans l'espoir que les deux partis une fois réconciliés puissent faire face aux puissances copartageantes, indépendamment d'une assistance effective de la France. L'impossibilité d'une entente entre les deux partis condamna à l'échec la mission que Franciszek Ksawery Branicki, le favori politique de Stanislas Auguste, entreprit à Versailles vers 1772/1773. Cette mésentente était dans une grande mesure le résultat des activités précédentes du duc de Choiseul qui contribua à creuser le fossé existant entre Stanislas Auguste et ses sujets, et qui fit aboutir le premier partage dans la mesure où cela affaiblissait la résistance des Polonais.

Un autre élément à prendre en considération, c'est le coup d'État de Gustave III à Stockholm le 19 août 1772. La France appuya le roi de Suède dans sa dispute avec le Riksdag. Ce fut dans une grande mesure l'œuvre de l'ambassadeur de France, le comte de Vergennes, qui avait été nommé dans ce but à Stockholm, dans le cadre de la diplomatie secrète de Louis XV. Ce fut d'ailleurs là le dernier succès du « Secret Royal ». Il convient de remarquer qu'en Suède les Français ont œuvré en faveur du renforcement de la monarchie, alors qu'en Pologne ils ont soutenu le parti républicain. Le succès obtenu en Suède compensa le déclin définitif de la politique polonaise de Louis XV marqué par la proclamation de la Convention de Pétersbourg du 5 août 1772 instaurant le partage de la Pologne. Avec le coup d'État de Gustave III, la Suède se libéra de la dépendance où elle était tombée à l'égard de la Russie lors de la prétendue « Ère de la Liberté » après la mort de Charles XII en 1718.

Durant cette période, la situation de la Suède rappelait beaucoup celle de la Pologne, en raison de l'anarchie qui y régnait et des ingérences de la Russie. Par les traités d'alliance qu'elles avaient conclus de 1764 à 1769, la Russie et la Prusse s'obligeaient à coopérer en vue d'empêcher la monarchie suédoise de se renforcer, alors que le traité russo-danois de 1766 avait pour but de semer le trouble à l'intérieur du parlement suédois. De semblables accords liaient les puissances voisines de la Pologne. Lors de « l'Ère de la Liberté » en Suède, la France apporta son aide financière au parti des « chapeaux », ce qui rappelait ses activités en Pologne.

Le maintien au pouvoir de Gustave III dépendait de la non-intervention de la Russie. Afin d'y remédier, sous la pression de l'Angleterre, le duc d'Aiguillon, dans la fin de janvier 1773, fit au cabinet britannique de nouvelles propositions comprenant un traité commercial et un traité de défense, auquel pourraient adhérer l'Espagne et la Suède. Ces propositions devaient non seulement sauver cette dernière, mais aussi décourager la Russie et la Prusse de mettre à exécution la Convention de Pétersbourg prévoyant le partage de la Pologne. Toutefois, ces propositions restèrent lettre morte, car le cabinet britannique craignait son opinion publique extrêmement hostile à la France et refusant particulièrement l'idée d'une présence de la flotte française en mer Baltique. Le traité commercial franco-britannique fut conclu seulement en 1787.

Finalement, c'est seulement en Suède que la France connut une réussite. En fait, le 19 avril 1773, donc le jour de l'ouverture de la Diète de partage, Louis XV donna l'ordre de désarmer à Toulon les navires qui devaient attaquer les vaisseaux russes en Méditerranée, car son ambassadeur à Londres avait été prévenu que les vaisseaux britanniques entreprendraient contre eux des actions hostiles. Néanmoins, le duc d'Aiguillon réussit à faire croire à Pétersbourg que les Anglais et les Français étaient en train de s'armer pour s'attaquer à la Russie, ce qui permit de sauver le trône de Gustave III, mais pas d'amener la Russie à renoncer à faire voter le partage de la Pologne par la Diète de Varsovie. Des rumeurs sur un rapprochement franco-britannique couraient obstinément à Varsovie, mais elles n'eurent pas assez de crédibilité pour inciter à une résistance efficace un pays totalement épuisé par une guerre civile de quatre ans, fomentée par les émigrés, alors même que le roi avait choisi de faire des concessions à la Russie en vue de se prémunir contre de probables exigences de la part de la Prusse et obtenir en échange certaines améliorations du système.

Lorsque furent ratifiés en septembre 1773 les traités de partage entre les trois puissances, Louis XV et son ministre des Affaires étrangères furent obligés de s'avouer impuissants. Le roi de France écrivit alors : *À cinq cents lieues, il est difficile de secourir la Pologne ; j'aurais désiré qu'elle fût restée intacte, mais je ne puis y rien faire que des vœux.*

Pour résumer, l'incapacité de la France à porter secours à la Pologne fut le résultat d'un certain nombre de facteurs : l'épuisement des

forces de la monarchie française à la suite de la guerre de Sept ans ; l'hostilité de l'opinion publique britannique à une coopération entre l'Angleterre et la France, qui aurait pu avoir son efficacité ; la faiblesse de la résistance des Polonais en raison de leurs profondes divisions politiques ; enfin l'épuisement du pays après une longue guerre civile et les manœuvres destructrices des forces russes et prussiennes. Si le premier de ces facteurs était de caractère objectif, les deux autres en revanche auraient pu évoluer, si l'on avait trouvé des moyens et des mesures suffisamment efficaces pour les influencer.

En ce qui concerne l'opinion publique française, elle disposait d'extraordinaire, multiples sources d'informations sur la Pologne. Ces informations étaient déjà anciennes. D'ailleurs, depuis longtemps, les Français savaient beaucoup sur la Pologne. Le système politique polonais, apparemment exotique pour les sujets d'une monarchie absolue, avait été décrit par plusieurs dizaines d'auteurs français tout au long du siècle passé. La célèbre *Encyclopédie* contenait environ 500 articles concernant la Pologne, un seul étant dû à un Polonais, Michał Kazimierz Ogiński : *la harpe*. Des informations fréquentes sur les événements en Pologne provenaient de la presse internationale en langue française : *Gazette de Leyde*, *Gazette d'Amsterdam*, *Gazette d'Utrecht*, *Courrier du Bas-Rhin* et bien d'autres. Le gouvernement français, réduit à un *triumvirat*, avait intensifié les restrictions concernant les informations intérieures, mais pour satisfaire l'opinion publique avait diffusé avec d'autant plus d'empressement les informations de l'étranger, notamment celles qui concernaient la crise internationale née du partage de la Pologne. Elles étaient aussi diffusées par la célèbre *Gazette de France*, l'organe du ministère des Affaires étrangères. Les événements à la Diète de Varsovie pouvaient être suivis par les lecteurs de la *Gazette de France* d'une manière extraordinairement détaillée et des explications historiques précises permirent de rendre accessibles au public français les procédures compliquées de la Diète. L'image de ces événements était aussi très diversifiée, car la rédaction publiait des articles provenant aussi bien des foyers d'émigrés favorables à la Confédération de Bar que ceux qui émanaient de la cour royale de Varsovie. Ces informations ne laissaient aucun doute sur la violence faite à la Pologne. L'engouement pour Frédéric II et Catherine II, dans le sillage de Voltaire, ne fut le fait que de quelques individus. Néanmoins, à partir de ces informations, le lecteur français pouvait tirer des conclusions sur

l'impuissance de sa propre monarchie, incapable de prêter secours à un pays certes lointain, mais lié de diverses manières avec la France. Dans ce sens, le zèle mis par la rédaction de la *Gazette de France* à accumuler et publier des informations sur la Pologne pouvait se retourner contre son mandant, c'est-à-dire la cour de Versailles.

Après la mort de Louis XV, le 10 mai 1774, le duc d'Aiguillon fut remplacé par le comte de Vergennes. Bien qu'il eût mis, dans le cadre du « Secret Royal », affaires polonaises au centre de ses préoccupations, il changea totalement l'orientation de la diplomatie française envers la Pologne. Il la considéra comme une zone d'influence exclusive de la Russie et renonça à y construire, selon une tradition bien établie, un parti français dans l'hypothèse d'une élection libre. Dans cette situation, dans les années suivantes, les efforts de Stanislas Auguste pour se rapprocher de la France et renforcer du même coup sa position face à la Russie, furent peu fructueux. Le roi de Prusse Frédéric II redoutait précisément ce rapprochement : à la fin de la Diète de partage, il écrivait ainsi à Solms, son délégué à Pétersbourg que Stanislas Auguste était français d'esprit et de corps. L'attitude de Vergennes était probablement influencée par sa défiance totale, dont la source venait des milieux du « Secret », envers Stanislas Auguste considéré injustement comme l'instrument passif et intéressé de la Russie.

Il fallut attendre Napoléon pour que la France renoue avec la politique du temps de Louis XV, plus particulièrement celle du duc de Choiseul. Napoléon conduisit deux « guerres polonaises » contre la Russie. Alors qu'il se rendait au front à Varsovie pendant l'hiver 1806, il lisait le manuscrit de *l'Histoire de l'anarchie de Pologne* de Claude-Carloman de Rulhière, œuvre commandée à l'auteur par le ministère des Affaires étrangères de Versailles *ad usum delfini*, le futur Louis XVI. L'empereur des Français voyait alors le passé récent de la Pologne à travers les yeux des diplomates de Louis XV. De manière générale, au XIX<sup>e</sup> siècle, la politique française officielle reprit celle de Vergennes : se désintéresser de la Pologne. Les paroles de Sebastiani, ministre de Louis-Philippe, en 1831 : « L'ordre règne à Varsovie » sont directement issues de l'école de ce diplomate éminent de Louis XV, puis de Louis XVI.